



Chantier de la Chaussée d'Ixelles : nouvelle phase, mesures d'accompagnement et indemnisation des commerçants

Dimanche 29 avril 2018 — A partir du 2 mai, le chantier de la chaussée d'Ixelles entrera dans une nouvelle phase. Ainsi les travaux de réaménagement de la voirie entre la chaussée de Wavre et la rue de la Paix débuteront.

Pour rappel, jusqu'ici ce sont les impétrants qui y étaient à l'œuvre.

Afin que la voirie soit terminée pour le 6 juillet de nouvelles dispositions sont prises. Pendant 2 mois, l'ensemble du tronçon sera en effet en travaux. Un accord a été passé entre l'ensemble du collège d'Ixelles, Bruxelles Mobilité, l'entrepreneur ViaBuild et le Ministre Smet afin d'autoriser le travail de 6h à 18h, 6 jour sur 7.

Pour permettre le travail en toute efficacité de l'entrepreneur, les livraisons aux commerçants devront être réalisées avant 6h ou après 18h30. Pendant cette période de chantier dans cette artère commerçante importante, les commerces resteront accessibles aux piétons.

« Ici comme ailleurs, nous monitorons nos chantiers et adaptons leurs organisations afin d'arriver à nos objectifs. Grâce au dialogue instauré depuis de début entre la commune et la région dans ce dossier le chantier sera terminé lors de la première semaine de juillet. Afin de soutenir les commerçants nous proposons de mettre sur pied un mécanisme d'indemnisation des commerçants identique à celui organisé à Jette » a déclaré Pascal Smet, Ministre bruxellois de la Mobilité et des travaux publics.

« Nous n'avons cessé d'échanger avec la Région tout au long de ce chantier d'envergure et nous suivons son déroulement pas à pas. Ici encore il est primordial d'informer sur cette nouvelle phase des travaux, qui nous mènera jusqu'à l'inauguration d'une toute nouvelle Chaussée d'Ixelles pour début juillet." a déclaré la Bourgmestre d'Ixelles, Dominique Dufourny.

« Le calendrier du chantier annoncé initialement est, aujourd'hui encore, maintenu. C'est le fruit d'une bonne collaboration entre la Région et la commune. Les informations sont partagées à temps et de façon complète. Je suis impatient de voir notre nouvelle Chaussée ! », a déclaré Romain De Reusme, Echevin des travaux publics d'Ixelles

Une réunion d'information a été organisée vendredi à destination des commerçants afin de les informer de cette nouvelle phase et un tout-boîte est en cours de distribution à destination des habitants.

Cette importante phase sera fortement impactante pour les commerçants. C'est pour cette raison que les Ministres Gosuin et Smet vont proposer au Gouvernement bruxellois de procéder à une indemnisation forfaitaire des commerçants à l'image de ce qui a été organisé à Jette et Ganshoren.

« L'économie bruxelloise ne peut plus être une simple variable d'ajustement lorsque des chantiers sont menés dans la Région. C'est pourquoi nous avons replacé les commerçants au cœur du processus de gestion des chantiers. Et ce, entre autres, pour permettre une meilleure coordination des chantiers et mettre en œuvre un système d'indemnisations efficace à destination des commerçants qui leur permettra de passer ces caps plus difficiles. Ce sont les principes que nous avons pris dans l'ordonnance qui entrera en vigueur dans les prochaines semaines et que nous anticipons dès aujourd'hui avec ce projet-pilote à Ixelles », explique Didier Gosuin, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Mesures d'accompagnement du chantier

Pour soutenir les commerces confrontés à cette mutation urbaine, une concertation entre hub.brussels, l'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise, Bruxelles-Mobilité et la Commune d'Ixelles a mené à l'élaboration d'un plan d'accompagnement opérationnel qui mobilise un budget total de 104.500€.

Trois objectifs sont visés par ce dispositif d'accompagnement :

- **Renforcer la communication sur le chantier vers tous les usagers du quartier de la Porte de Namur et de ses quartiers environnants avec un point d'attention sur les commerçants.** Concrètement, cela a mené à la publication début avril de divers supports d'informations pratiques : une newsletter, une brochure explicative et bientôt, une cartographie des commerces.
- **Développer les capacités de résilience du commerce via un accompagnement par des professionnels.** Dans les prochaines semaines, des sessions de consultance dispensées par des experts en communication seront proposées aux pour consolider l'attractivité de leur point de vente pendant et après le chantier. Pour ce faire, il pourront répondre à un appel à candidatures lancé par hub.brussels le 15 mai qui se clôturera le 1er juin avant minuit.
- **Dynamiser le quartier et minimiser l'impact des nuisances occasionnées par ces travaux publics sur son accessibilité** en planifiant l'organisation d'une importante inauguration du projet de réaménagement. Du 29 septembre au 22 décembre 2018, un parcours créatif mettra à l'honneur des artistes ixellois dans les commerces depuis la Porte de Namur jusqu'à la Place Fernand Cocq. L'objectif ? Stimuler la fréquentation du quartier et de ses commerces.

En complément de l'ordonnance « chantiers » qui sera mise en œuvre prochainement, ce modèle d'action sera développé et systématisé pour tous les chantiers « impactants » à venir en Région bruxelloise. Par ailleurs, un processus d'évaluation sur l'impact des actions développées permettra d'améliorer le mécanisme d'accompagnement des commerçants, acteurs de développement économique de la capitale.

Le chantier en cours entre la place Fernand Cocq et la rue de la paix se poursuit et se terminera comme prévu d'ici le début juin.